

Une commission intercommunale

Artois Comm. va se doter d'une commission intercommunale d'accessibilité. Les villes de Béthune et Bruay en ont déjà créé une dans leur commune. La loi de février 2005 l'exige. Les autres communes de l'Agglo transféreront leurs compétences pour la mise en place d'un plan d'accessibilité au niveau communautaire.

Cette commission ouverte aux élus, associations d'usagers et associations représentant des personnes handicapées pilotera un audit dont le premier rapport at-

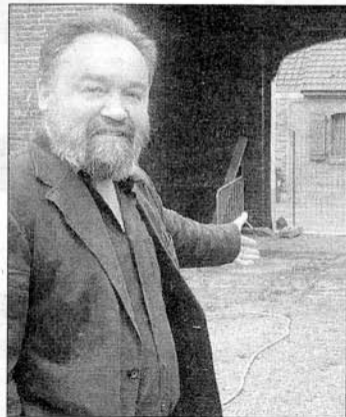
tendu fin 2008 portera sur l'accessibilité de la voirie ou des aires de stationnement automobile sur le territoire de l'Agglo. Il devra s'achever en 2009 et les travaux devront commencer en 2010.

« Ça concerne aussi bien les personnes en fauteuil roulant que les déficients visuels ou les handicapés mentaux », insiste Thierry Tassez, vice-président de l'Agglo en charge du handicap. Concrètement ? Pour les déficiences visuelles, « on va passer à l'icogramme. C'est par exemple mettre une baguette pour symboliser une boulangerie ». L'audit doit surtout permettre de repenser le mo-

bilier urbain. Une réflexion essentielle lorsqu'une bouche d'incendie en plein milieu d'un trottoir met la personne en fauteuil roulant sur la route.

Concernant les bâtiments publics, le maire de Verquin consent une inquiétude pour le vieux bâti, « un problème majeur », surtout ajouté aux autres normes sécuritaires ou sanitaires à respecter. « Ça va devenir infaisable », prédit-il.

Côté budget, « l'accessibilité, ce sera "budgétivore" de toute façon ». Il faudra attendre le résultat de l'audit pour connaître les modifications à apporter au budget. ■



Dans sa mairie, Th. Tassez va rendre l'entrée accessible.